

BIEN VIVRE A TROUY N°90



Septembre-Octobre-Novembre 2021



EDITO



Comme indiqué dans le dernier Bien Vivre, le maire a souhaité que les services et les élus réalisent l'édito. J'innove donc cette première !

L'heure de la rentrée a sonné, toujours rythmée par la crise sanitaire et donc pleine de doutes. Il faudra beaucoup de patience pour revenir à une situation "normale".

Vos élus ont profité de cette période estivale, toujours un peu plus calme, pour préparer les projets de ce 2ème semestre (la météo nous a très certainement inspirés) : préparation des projets municipaux, mise en place des festivités et des cérémonies de remerciements (aux personnels soignants lors des séances de vaccination et aux bénévoles pour les élections en juin dernier, cinéma de plein air, journée du patrimoine, fête du beaujolais, concours des maisons décorées de Noël, ...).

Comme vous pouvez le voir, nous avons été bien occupés et avons hâte de vous retrouver pour partager à nouveau des moments chaleureux et conviviaux.

Avec l'évolution de l'épidémie, il est très difficile d'avoir des projets associatifs à court et à moyen termes, mais nous avons mis tout en œuvre pour que chaque association puisse reprendre ses activités courant septembre.

Tout ceci, bien sûr, en fonction d'éventuelles décisions gouvernementales découlant de l'évolution des conditions sanitaires.

Même le soleil n'a pas vraiment été au rendez-vous cet été ! L'automne sera peut-être meilleur (l'espoir fait vivre).

Malgré le manque de chaleur et les difficultés dans les potagers dues au mildiou, vous êtes fins prêts pour aborder cette nouvelle rentrée.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Bonne rentrée à tous.

Nadine MOREAU

Adjointe au maire en charge de la vie de la cité
nadine.moreau@ville-trouy.fr

SOMMAIRE

Page 2 : Edito
Page 3 : Recrutement d'agents recenseurs
Pages 4 à 6 : Travaux
Pages 7 à 10 : Informations
Pages 11 à 12 : Environnement
Pages 13 à 14 : C.C.A.S.
Pages 15 à 16 : Enfance –Scolaire
Pages 17 à 18 : Manifestations municipales
Page 19 : Activités permanentes
Pages 20 à 24 : Manifestations des associations
Page 25 : Agenda
Page 26 : Contacts
Pages 27 à 28 : Coupons --réponses

RECRUTEMENT DE 8 AGENTS RECENSEURS

La commune de Trouy est chargée d'organiser le recensement général de la population, sous l'égide de l'INSEE. Pour la campagne de 2022, la commune recherche 8 agents recenseurs.

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procéderont à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, **du 20 janvier au 19 février 2022.**

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation **avant le 8 octobre 2021** à l'adresse suivante :

Mairie de Trouy - A l'attention de Mme Moreau - Place du 8 mai 1945 - 18570 Trouy

Un entretien sera organisé fin octobre en vue de la sélection des candidats.

Missions

- Suivre obligatoirement les formations assurées par l'INSEE début janvier.
- Déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis.
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Profil recherché

- Ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais.
- Neutralité, discrétion et confidentialité (respect du secret des informations récoltées).
- Capacité à dialoguer pour convaincre les habitants.
- Bonne connaissance du territoire de la commune.
- Permis B et véhicule personnel exigés.
- Téléphone portable exigé.

Période de travail

- De début janvier à fin février.
- Réalisation d'une tournée de reconnaissance.
- Être disponible du début à la fin de la collecte.
- Disponibilité quotidienne en journée et en soirée, y compris les mercredis et samedis.
- Pas de congés pendant toute la durée de la collecte.

Profil recherché

- Contrat à durée déterminée en tant que vacataire.
- Rémunération en fonction du nombre d'imprimés collectés.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Nadine Moreau, coordonnatrice du recensement de la population par mail nadine.moreau@ville-trouy.fr



TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE

Le Conseil municipal a, à l'unanimité, approuvé l'opération « travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du Centre de Loisirs et d'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires », lors du conseil de janvier 2021.

La commune a confié la maîtrise d'œuvre au bureau SEITH (Le Subdray) pour la rénovation thermique des 4 écoles et du Centre de Loisirs d'une part, et le bureau d'études LE PHONOGRAPHE pour l'isolation acoustique des 2 restaurants scolaires, d'autre part.

Après consultation, les travaux de rénovation thermique des 4 écoles et du CDL ont été attribués à l'entreprise CENTRE CLIM (Saint-Doulchard).

Les travaux d'isolation acoustique ont été confiés à l'entreprise DA COSTA (Saint-Germain-du-Puy). La fourniture des mobiliers adaptés a été confiée à l'entreprise DACTYL BURO (Bourges).

Les principaux objectifs du projet sont :

- ⇒ améliorer le confort des enfants et des équipes d'animation et pédagogique ;
- ⇒ doter chaque structure qui accueille des enfants (écoles, restaurants scolaires et Centre de Loisirs) d'équipements et de dispositifs permettant de créer un espace correctement climatisé, chauffé et isolé tant d'un point de vue thermique qu'acoustique ;
- ⇒ recevoir en périodes de très fortes chaleurs ou de très grands froids :
 - ✦ les enfants âgés de 3 à 11 ans sur le temps scolaire ;
 - ✦ les enfants de 0 à 3 ans participant aux ateliers organisés et animés sur l'année scolaire par le R.P.E. (Relais Petite Enfance) et gérés par le C.C.A.S. au sein des locaux du Centre de Loisirs ;
 - ✦ les enfants âgés de 3 à 14 ans sur le temps des vacances scolaires dans le cadre des séjours sans hébergement organisés par le service enfance ;
 - ✦ et lors de périodes caniculaires, les personnes fragiles et vulnérables de la ville afin de rompre l'isolement à domicile et de favoriser un contact social dans un lieu adapté avec des activités adéquates.

Le montant total des travaux s'élève à **116 142.44 € HT**.

La commune a été subventionnée par le Département du Cher, à hauteur de 45 % du projet, soit 52 264 € et par l'agglomération Bourges Plus, à hauteur de 20 %, soit 23 552 €.

Les travaux ont été réalisés pendant les périodes de vacances scolaires, en février, avril et début juillet 2021, sous la direction et la surveillance de M. Marc SOUDY, maire adjoint aux travaux, M. Olivier VALLET, responsable des services techniques, et M. Yves BISSONNIER, agent de maîtrise aux services techniques.



M. THEVENOT entreprise CENTRE CLIM
M. DURAND bureau SEITH
M. BRETEAU maire de TROUY



Matériel mis en place dans les combles

KIOSQUE, TOURS ET PARCOURS SPORTIF



Le programme de travaux du château Rozé entre dans sa 1^{ère} phase active.

Après une phase d'études confiée au cabinet d'architecture CARRE d'ARCHE, la désignation d'un contrôleur technique, la désignation d'un coordonnateur sécurité SPS, les différents diagnostics avant travaux, le projet imaginé a été validé par l'obtention d'un permis de construire le 1er juillet.

La consultation des entreprises a eu lieu cet été. Les entreprises retenues vont lancer leurs travaux de réhabilitation du kiosque et des deux tours dès septembre.

La 2^{ème} tour aura un toit dans le même style que la première tour. L'entrée du château se fera entre les 2 tours.

Dans le même temps, un parcours sportif va voir le jour dans le bois du château où 11 agrès vont être mis en place. Une structure de jeux pour enfants va aussi être mise en place.

L'ensemble de cette opération d'un montant de 235 000 € HT est subventionnée par le Département du Cher, à hauteur de 40 % et une demande de subvention est en cours d'instruction au niveau des services de l'Etat.

LE PARC DU CHATEAU ROZÉ



Le parc et le bois du château Rozé ont souffert des trois années très sèches que nous venons de connaître.

En septembre et octobre 2021, le bois sera nettoyé par l'abattage de plusieurs arbres morts ou arbres touchés par la suie de l'érable.

En lien avec le PETR (Pôle Equilibre Territorial Rural, ex-pays de Bourges), la commune de Trouy lancera en novembre une opération de replantation de végétaux, d'arbustes, de haies, de bosquets et d'arbres.

Le projet a été établi par le service espaces verts de la commune, en lien avec les services du PETR.

Cette opération, financée par le programme « Plantez le décor », permettra de régénérer notre bois et notre parc par l'installation de plus de 800 végétaux différents.

BOIS SAINT-JOSEPH

La commune a abattu et évacué les arbres morts ou atteints par la suie de l'érable.

Le site a été nettoyé, sécurisé et balisé. Certaines zones ne sont pas accessibles pour laisser le bois se régénérer.

A l'automne, plus de 600 végétaux seront replantés pour diversifier ce bois.

Merci de respecter le balisage et le panneauage.



ESCALIER DES TALLERIES



L'escalier débouchant de la place de la Saunière sur la route de Saint-Amand a été détérioré par un véhicule lors d'un accident de la circulation en juin dernier.

La commune a mandaté une entreprise pour refaire un véritable escalier avec une partie circulaire pour permettre aussi aux cyclistes de circuler.

Ces travaux ont été terminés le 19 août.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX



Après une phase d'études par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18), l'entreprise CEE a lancé les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications route de La Chapelle.

Ces travaux consistent à enterrer toutes ces lignes de l'avenue du Cabaret à la rue des Acacias, soit devant le château Rozé.

Un éclairage public par bornes d'un mètre de hauteur sera aussi réalisé pour guider les usagers le long du chemin d'accès du château.

Les travaux ont débuté fin mai et vont durer 4 mois.

Le montant des travaux s'élève à 167 819 € HT, dont 60 % pris en charge par le SDE 18, soit 94 739 €, et 40 % par la commune, pour 73 080 €.

BOULODROME

Depuis 2017, la ville, via sa commission municipale du sport, étudie la possibilité de créer de véritables terrains de pétanque.

A l'issue de plusieurs hypothèses d'aménagement, présentées au bureau municipal et à l'ES Trouy Pétanque, le projet consiste à réaliser un boulodrome de 64 terrains de pétanque sur des parcelles communales de 39 498 m², à Trouy Bourg, à proximité du château Rozé, site de la Prairie.

Ce projet complète l'offre de structures et d'infrastructures au cœur d'un complexe sportif et de loisirs (terrain et vestiaires foot, salle multisports, City Park, Espace Jean-Marie Truchot, ...), dans un cadre agréable adéquat aux liens sociaux intergénérationnels.

Il est à noter que les parcelles, en raison de leur configuration et de leur situation, sont propices à accueillir d'autres activités de plein air. Le projet offrira la possibilité de mutualiser et d'optimiser les structures et infrastructures en direction des écoles, du Centre de Loisirs et des festivités ou manifestations municipales et associatives (exemple, le feu d'artifice).

Les travaux consistent à installer et aménager une surface pour créer les terrains de pétanque avec la pose de géotextile et de sable alluvionnaire, une plateforme pour recevoir le bâtiment modulaire (club house) et un cheminement piétonnier. L'accès au boulodrome sera limité aux piétons.

Concernant les stationnements, plusieurs places sont existantes route de La Chapelle (stade municipal, salle des fêtes, ...). Des places supplémentaires sont prévues dans le cadre de l'opération de réhabilitation du château Rozé.

Conformément au PLU de la Ville de Trouy, les parcelles concernées par le projet sont classées en zone UL « zone de loisirs ». Cette zone est la partie urbaine du territoire communal de Trouy destinée à accueillir des équipements sportifs et/ou de loisirs. Il s'agit de la zone installée au Nord du centre-bourg, comprenant la salle des fêtes (Espace Jean-Marie Truchot), le stade, la plaine de jeux et au Nord de la route de La Chapelle (RD 107), le parc du château.

Le projet d'un boulodrome est, en conséquence, en parfaite adéquation avec ces objectifs s'agissant d'une activité ouverte à tous et dont l'équipement de plein air peut être partagé et mutualisé.

Le présent projet a été concerté et étudié avec l'association ES Trouy Pétanque et les élus de Trouy. Il a été présenté aux riverains le 1^{er} juin 2021. A l'issue de cette présentation, des inquiétudes voire des oppositions ont été émises.

La ville en a tenu compte et des remarques constructives ont été retenues :

- disposition des terrains en axe Nord-Sud (au lieu Est-Ouest) ;
- déplacement du boulodrome plus au Nord du terrain ;
- agrandissement du merlon pour réduire les nuisances sonores. La hauteur du merlon sera portée à 3 mètres au lieu de 2 mètres initialement, afin de couvrir l'ensemble de la parcelle ;
- plantation d'arbres au début de la prairie entre le chemin vert et le bois, afin de créer une rupture visuelle et phonique ;
- l'interdiction de circulation aux véhicules (sauf urgence et livraison) sur le chemin vert ;
- mise en place de caméras de vidéo-protection.



Le projet de 170 000 € HT est subventionné à 40 % par le Département du Cher (accord obtenu) et à 35 % par l'Etat (dossier de subvention en cours d'instruction).

ACCUEIL DU PUBLIC

Dans le cadre de la crise sanitaire, des mesures de précaution sont toujours nécessaires.

C'est pourquoi, l'accueil sur rendez-vous dans les services recevant du public (mairie de Trouy Bourg, mairie annexe de Trouy Nord, C.C.A.S., Centre de Loisirs) reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, par précaution, les locaux restent fermés à clés.

Tout administré doit donc **prendre rendez-vous** au préalable de sa visite, quel qu'en soit l'objet.

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone ou par mail aux coordonnées qui se trouvent en page 26.

Lors de votre visite, les mesures suivantes seront à suivre :

- ⇒ Prévoir votre masque, son port étant **obligatoire**,
- ⇒ Utiliser le gel hydroalcoolique mis à votre disposition,
- ⇒ Respecter l'ensemble des signalétiques en place (entrée et sortie distinctes) ainsi que la capacité d'accueil limitée à 1 personne à la fois (ou 2 personnes au maximum venues ensemble),
- ⇒ Patienter à la porte en attendant qu'un agent vienne vous ouvrir.

Nous remercions chacun pour son civisme et sa compréhension.

BILAN DE LA VACCINATION A TROUY

En début d'année, la commune de Trouy a fait acte de candidature pour être centre de vaccination éphémère.

Lors des séances des 27 mars, 24 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 21 août, **1 750 vaccinations** ont eu lieu à l'Espace Jean-Marie Truchot et à l'école élémentaire du bourg.

En partenariat avec le cabinet médical et la pharmacienne de Trouy, 10 médecins, 18 infirmières et 1 infirmier, 20 élus ont œuvré pour organiser au mieux ces séances.

Des relations permanentes avec la préfecture, l'ARS, les communes avoisinantes, les associations ont permis ce résultat collectif.

En lien avec le cabinet médical, des séances complémentaires ont eu lieu en semaine pour des vaccinations avec les vaccins ASTRA ZENECA et MODERNA.

Près de **750 personnes** ont été vaccinés lors de ces séances, de mars à juillet.

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour cet effort considérable : les secrétaires de mairie qui ont géré des centaines d'appels, le service technique, les élus informaticiens, le traiteur Romangeon pour le transport des vaccins, le cabinet médical, la pharmacie, ...



La crise du COVID -19 n'est pas terminée, hélas et la seule arme que nous avons à disposition est la vaccination.

La commune a fait acte de candidature et a été retenue pour une nouvelle séance, qui aura lieu le **samedi 18 septembre**, à l'Espace Jean-Marie Truchot, à destination des plus jeunes pour une séance avec le vaccin PFIZER.

Inscrivez-vous en mairie.

Prenez soin de vous et des autres.

LA PRIME À LA CONVERSION ÉLARGIE AUX VÉLOS ÉLECTRIQUES, LE BONUS ÉCOLOGIQUE AUX VÉLOS CARGO



Vous souhaitez adopter le vélo électrique comme moyen de transport ?

Vous pouvez désormais financer en partie son achat en mettant votre ancienne voiture diesel ou essence à la casse. La prime à la conversion jusque-là réservée à l'achat d'une voiture électrique, d'une camionnette, d'un scooter ou d'une moto électrique est élargie aux vélos à assistance électrique (VAE) depuis le 26 juillet 2021. Par ailleurs, le bonus vélo est étendu aux vélos « cargo ». Prévues dans le projet de la loi « *Climat et résilience* », ces dispositions sont détaillées dans un **décret paru au Journal officiel le 25 juillet 2021**.

Pour bénéficier de la prime à la conversion, il faut être majeur et être domicilié en France.

Quelles caractéristiques doivent avoir le vélo acheté et le véhicule mis au rebut ?

Le vélo acheté ou loué à partir du 26 juillet 2021 doit réunir les caractéristiques suivantes :

- être un cycle à pédalage assisté (moteur d'une puissance maximale de 250 W, dont l'alimentation s'interrompt lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h ou si vous vous arrêtez de pédaler) ;
 - ne pas utiliser de batterie au plomb ;
- avoir un identifiant unique inscrit sur le cadre ([procédé de marquage obligatoire](#)) ;
être acheté ou loué dans le cadre d'un contrat d'une durée de 2 ans ou plus.

Il faut mettre au rebut une voiture ou une camionnette diesel immatriculée avant 2011 ou essence immatriculée avant 2006. La mise au rebut d'un vieux véhicule doit intervenir dans les trois mois précédant ou les six mois suivant la date de facturation dans le cadre d'une acquisition ou la date du 1er versement du loyer dans le cadre d'une location.

Le montant de la prime est de 40 % du prix d'acquisition, dans la limite de 1 500 €. Le montant de la prime à la conversion est cumulable avec le montant du [bonus écologique](#).

Retrouvez comment accomplir la demande dans la fiche d'information du site [service-public.fr](#).

Le bonus vélo étendu aux vélos cargo depuis le 26 juillet

Le bonus vélo jusque-là réservé aux vélos à assistance électrique concerne désormais :

- les vélos « cargo », électriques ou non. Il s'agit des vélos aménagés pour permettre le transport de personnes ou de marchandises à l'arrière ou l'avant du conducteur ou pour répondre aux besoins de personnes en situation de handicap ;
- les remorques électriques pour cycles.

L'achat doit avoir lieu entre le 26 juillet 2021 et le 31 décembre 2022.

Vous ne devez pas vendre le vélo cargo ou la remorque électrique dans l'année suivant son achat.

Pour en bénéficier, vous devez remplir les 3 conditions suivantes : être majeur, justifier d'un domicile en France et avoir un revenu fiscal de référence par part de l'année précédant l'achat du vélo inférieur ou égal à 13 489 €.

Le montant du bonus est différent de celui versé pour les vélos à assistance électrique. Il est égal à 40 % du prix d'acquisition, dans la limite de 1 000 €. **Attention**, l'aide est versée au maximum une fois par personne jusqu'au 31 décembre 2022.

Retrouvez les démarches à accomplir dans la **fiche d'information du site [service-public.fr](#)**.

L'agglomération Bourges Plus travaille sur un projet d'aide à l'achat de vélos électriques. Une délibération sera prise en septembre prochain par le conseil communautaire. Nous vous tiendrons informés des dispositions mises en place dès la finalisation du projet.



PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du samedi 30 octobre au dimanche 31 octobre 2021. **N'oubliez pas de reculer vos pendules d'une heure** (à 3h, il sera 2h).



COMMUNIQUE AUX CLUBS SPORTIFS | 12-08-2021

PASS'SPORT : PREPAREZ-VOUS POUR LA RENTREE !

Le 19 mai dernier, le Président de la République officialisait la mise en place du Pass'Sport dont le CNOSF a proposé la création. Cette aide de **50 euros à l'inscription dans un club** concernera les jeunes de 6 à 17 ans révolus qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée de scolaire, soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé soit de l'allocation aux adultes handicapés.

5,4 millions de jeunes seront informés cet été de leur éligibilité au dispositif, par un courrier du Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. **Anticipez dès maintenant les demandes des premiers bénéficiaires en créant votre Compte Asso ! C'est par cette plateforme que vous pourrez demander le remboursement des Pass'Sport présentés par vos jeunes licenciés.** Aussi, les jeunes éligibles sont invités à consulter **la plateforme du mouvement sportif MonClubPrèsdeChezMoi.com** pour trouver un club. Pensez à bien mettre à jour les coordonnées de votre club.

Afin de vous accompagner, le CNOSF a mis en place un numéro d'assistance (+33 1 40 78 29 20). Aussi, les Comités départementaux/régionaux/territoriaux olympiques et sportifs (CDOS/CROS/CTOS), se mobilisent également et se tiennent à votre disposition pour vous aider et répondre à vos questions.

PASS'SPORT : MODE D'EMPLOI POUR LES CLUBS !

- **Mode d'emploi [PASS'SPORT pour les associations](https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport)**
<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport>
- **Mode d'emploi [Je crée mon COMPTE ASSO](http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport)**
<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport>
- **Mode d'emploi [Je mets à jour mes coordonnées](http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport) sur MonClubPrèsdeChezMoi.com**

LE CNOSF ACCOMPAGNE LE MOUVEMENT SPORTIF

HOTLINE CNOSF

POUR LES CLUBS / FEDERATIONS / CROS/CDOS/CTOS

+33 1 40 78 29 20 | PassSport@cnosf.org

INFORMATIONS / DOCUMENTATION : CNOSF.ORG

CHEMIN PRIVÉ TROUY NORD

Le chemin en rouge sur cette carte de Trouy nord est un chemin reliant la rue Espace René Hanriot au chemin Charbonnier.

Même s'il est goudronné en partie, vestige de la dernière guerre mondiale, ce chemin est privé et donc interdit à la promenade car situé en domaine privé.

Merci à chacun de respecter cette propriété.





LA PAROLE AUX TRUCIDIENS

Mme Leduc, trucidienne, se propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix attractifs.

Vous pouvez la contacter au 06 03 41 23 80 pour la commande de cet automne.

La mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr/conseil municipal](http://www.villedetrouy.fr/conseil_municipal).

LA JOURNEE DU MAIRE

Si la vie publique vous intéresse, cette journée est pour vous ! La commune propose une journée avec le Maire.

Un trucidien ou une trucidienne l'accompagnera, une grande partie de la journée, dans ses rendez-vous, ses réunions et ses visites sur le terrain.

Cette journée citoyenne permettra de découvrir les multiples tâches des services et des élus.

Les dates programmées sont :

⇒ vendredi 10 septembre 13h30 à 19h30

⇒ lundi 15 novembre 13h30 à 19h30

⇒ mercredi 15 décembre 13h30 à 19h30

Attention, la journée peut être longue et rythmée.

Inscrivez-vous en mairie par e-mail : mairie@ville-trouy.fr ou par courrier en mentionnant vos coordonnées et votre choix de créneau.

RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DE JUIN 2021

Avec une participation de 33 %, les résultats des élections 2021 pour la commune de Trouy sont les suivants :

Départementales

Patrick BARNIER et Florence PIERRE (Binôme de l'Union des démocrates et des indépendants, majorité départementale) : 62 % (2 392 voix)

Bruno MARECHAL et Marie-Thérèse PETIT (Binôme de l'Union du centre et de la gauche) : 38 % (1 466 voix)

Régionales

Plus fort ensemble ! Avec **François BONNEAU** : 48,88 % (524 voix)

Union de la Droite, du Centre et des Indépendants (Nicolas FORISSIER) : 19,59 % (210 voix)

Pour une région qui vous protège avec le Rassemblement National et alliés (Aleksandar NIKOLIC) : 18,47 % (198 voix)

Ensemble, le meilleur est avenir (Marc FESNEAU) : 13,06 % (140 voix)



COLLECTE DES TEXTILES

Comme indiqué dans le précédent Bien Vivre, la Municipalité a validé la mise en place d'une benne de collecte de vêtements à Trouy Nord. Elle est installée à côté de la benne à verre, à proximité de l'école maternelle.

Déposez vos textiles, c'est utile !

**DECHETS VERTS
sous conditions**

Renseignements au 02.48.64.78.18

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves ou les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire) ou les personnes handicapées et inscrites en Mairie.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs non fermés.

La quantité ne doit pas dépasser 1m3.

Ce service est entièrement à la charge de la municipalité et gratuit pour les bénéficiaires.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et économiques, la ville a décidé d'offrir 2 sacs par foyer inscrit et bénéficiant de ce service.

Ils présentent les avantages suivants :
sacs très résistants, déchets entreposés à l'air libre, pas d'odeur, manipulation facile, sacs réutilisables, économie financière.

DATES DE RAMASSAGE

SEPTEMBRE

Jeudi 16 Bourg
Lundi 20 Nord

NOVEMBRE

Lundi 15 Nord
Jeudi 18 Bourg



HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY		BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre
		Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h
Mercredi	15h-18h	14h-17h
Vendredi	15h-18h	14h-17h
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h
Dimanche		10h-12h

NOUVEAUX A LA DECHETTERIE

Dès à présent, les **déchets chimiques** des ménages sont acceptés sur les déchetteries de Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin toute l'année.

Il s'agit des déchets des produits de bricolage (peinture, mastic, enduits, décapant, ...), des produits de jardinage (engrais, anti-mousse, ...), des produits d'entretien de piscine, des produits d'entretien de véhicules.

POUR VOS PRODUITS
CHIMIQUES USAGÉS
DIRECTION
LE POINT DE COLLECTE

DÉCHETS DES PRODUITS DE BRICOLAGE ET DÉCORATION

DÉCHETS DES PRODUITS DU JARDINAGE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN PISCINE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN VÉHICULE

DÉCHETS DES PRODUITS D'ENTRETIEN MAISON

DÉCHETS DES PRODUITS DE CHAUFFAGE, CHEMINÉE ET BARBECUE

DÉCOUVREZ TOUS LES POINTS DE COLLECTE ET LES DÉCHETTERIES SUR :
www.ecodds.com

ECO DDS
SOCIÉTÉ À BUT NON LUCRATIF
ENGAGÉE DANS LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS CHIMIQUES
www.ecodds.com

ESSAIS D'ABEILLES

Si vous découvrez des essaims d'abeilles (autres que ceux installés dans une cheminée car impossibles à récupérer), merci de contacter rapidement :

M. Bernardin Laurent, apiculteur à Serruelles au **06 67 21 04 34**,

M. Roland Goguery au **06 64 03 00 40**,

M. Alain Lacoffrette au **06 76 41 30 27**,

apiculteurs amateurs à Trouy, adhérents du rucher - école de Bourges.

Par contre, il est formellement déconseillé de détruire soi-même les nids de frelons asiatiques en raison de leur dangerosité. Dans un tel cas, faites appel à des professionnels compétents (liste sur le site internet du SDIS).

REPAS ET COLIS AUX AÎNÉS



Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé d'organiser pour 2021 son traditionnel repas des aînés. Bien entendu si la situation venait à se dégrader à nouveau, les mesures adéquates seraient prises.

Le repas est prévu le **dimanche 12 décembre** à l'Espace Jean-Marie Truchot.

Courant septembre, chaque trucidien, âgé de 70 ans et plus ou déjà bénéficiaire du repas en 2020, va recevoir son invitation personnelle afin d'effectuer son choix entre le repas ou le colis.

Si vous êtes concernés et ne recevez pas votre questionnaire, nous vous prions de nous en excuser et vous invitons à contacter le C.C.A.S. qui vous le fera parvenir.

Pour le bon déroulement de ces manifestations (réservations, commandes, ...), nous vous rappelons qu'il est **IMPERATIF** de respecter la date limite des inscriptions, soit le **25 septembre 2021**. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

La distribution des colis aura lieu le **mercredi 15 décembre de 14h à 17h en drive** comme l'an dernier. La distribution des colis des bénéficiaires résidants au Bourg aura lieu à l'Espace Jean-Marie Truchot et celle des bénéficiaires résidants au Nord se déroulera à l'école élémentaire de Trouy Nord.



BONS CADEAUX



Comme chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année, le C.C.A.S. offre un bon cadeau d'une valeur de 25 € sous forme de virement bancaire.

⇒ aux enfants placés dans des familles d'accueil truciennes (attribution automatique) ;

⇒ aux personnes avec un handicap, âgées de moins de 70 ans, reconnues handicapées catégorie C ou 80 % d'invalidité. Ces personnes doivent effectuer leur demande auprès du C.C.A.S. avant le **30 novembre** et fournir un justificatif de leur situation.

COLLECTE DE PILES

La Municipalité a décidé de renouveler l'opération 1 pile = 1 don.

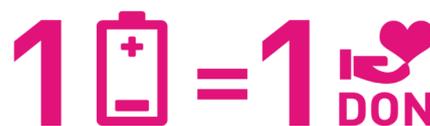
Pour chaque tonne de piles récupérées, 250 € sont reversés au profit de l'AFM-Téléthon pour la recherche médicale.

Les tonnes collectées sont recyclées et servent à la fabrication de nouvelles piles, batteries et objets usuels en métal.

Cette opération d'envergure nationale est porteuse de sens, car elle combine protection de l'environnement et aide à la lutte contre les maladies génétiques rares.

Vous pouvez déposer vos piles à l'accueil de la mairie.

Un petit geste pour une grande cause.



de l'énergie pour le Téléthon !

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



Depuis de nombreuses années, le C.C.A.S. a mis en place un service de portage de repas à domicile, facile d'accès, modulable et sans aucune condition d'âge.

Corinne GATIMEL, responsable du C.C.A.S., effectue les formalités d'inscription, le suivi des commandes et des modifications ainsi que la facturation mensuelle des repas livrés.

La Société **SOGIREST** assure la confection de ces repas et leur livraison à votre domicile.

Un repas type comprend une entrée, un plat, un fromage et un dessert au choix ainsi que le pain. Vous pouvez compléter ce menu avec un potage ou si vous préférez une seconde entrée. L'ensemble vous sera facturé **7.65 € l'unité**, tarif en vigueur pour l'année 2021.

Dans un souci de simplifier au maximum vos démarches, le C.C.A.S. a mis en place, depuis le mois de mai, le **prélèvement automatique** pour le paiement de vos factures. Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement, il vous suffit de contacter Corinne GATIMEL qui vous fera parvenir une autorisation de prélèvement que vous devrez compléter et retourner, accompagnée d'un RIB.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le C.C.A.S. au **02.48.64.78.78** ou en cas d'absence, la mairie 02.48.64.78.18.

BOURSE AUX ÉTUDES

Depuis 2018, le C.C.A.S. a mis en place une **Bourse aux études pour les étudiants** dont l'attribution est soumise à condition de ressources. En effet, pour en bénéficier, le quotient familial **du foyer** doit être inférieur ou égal à **730 €**.

Si vous souhaitez déposer une demande, vous pouvez contacter le C.C.A.S. qui vous transmettra un dossier à compléter et à retourner, accompagné :

⇒ d'un dossier détaillé de votre projet (études envisagées, démarches entreprises, aides financières sollicitées, ...),

⇒ des justificatifs de ressources du foyer (salaires, allocations, indemnités, pensions alimentaires perçues, ...).

A réception de ce dossier, un rendez-vous avec M. Didier GEORGES, Vice-Président du C.C.A.S. pourra vous être proposé afin de compléter votre dossier en vue de sa présentation au Conseil d'Administration.



L'AIDE A LA TELEASSISTANCE



La téléassistance peut permettre aux personnes âgées ou/et à mobilité réduite de rester à leur domicile en améliorant leur sécurité grâce à une liaison permanente avec une centrale d'écoute téléphonique.

En cas de besoin, un simple clic sur le « petit boîtier », que la personne doit porter en permanence, permettra de donner l'alerte.

Le C.C.A.S., réuni le 4 juin 2009, a décidé d'accorder **une aide forfaitaire de 35 €** sur les frais d'installation de la téléassistance, après étude du dossier.

Les mutuelles, les caisses de retraite, les organismes d'anciens combattants et le Conseil Départemental (APA) peuvent également prendre en charge une partie des frais d'installation et de l'abonnement mensuel pour la location du transmetteur (selon conditions).

Certains fournisseurs sont agréés « service à la personne », cet agrément donne droit à une réduction ou un crédit d'impôts de 50 % des dépenses engagées (le bénéficiaire de cette réduction est le souscripteur du contrat, celui-ci n'est pas obligatoirement l'utilisateur de la téléassistance).

ARTICLE RÉALISÉ PAR L'ÉCOLE MATERNELLE DU BOURG

Ce matin, on est parti voir des insectes dans le potager du Château Rozé. Il y a des fleurs et des légumes plantés par les Grandes Sections. Les insectes butinent le jus (le nectar) des fleurs. Ils emmènent le pollen dans une autre fleur. Ainsi, la fleur se transforme en fruit.



Nous avons fabriqué un hôtel à insectes avec Patrick, le jardinier. Chaque insecte possède une maison : la syrphe, le bourdon, la coccinelle, les papillons, les carabes, l'abeille et le pince - oreille. Ce sont des insectes amis. Les pucerons et les guêpes sont des insectes ennemis. On a vu aussi une sauterelle.



Les insectes ont 6 pattes alors que l'araignée en a 8. Donc l'araignée n'est pas un insecte. On a hâte de montrer le potager et l'hôtel à insectes à nos parents. On regarde mais on ne doit pas toucher, ni cueillir.



AU REVOIR MONSIEUR LE PROFESSEUR

Après 20 ans (dont 15 en tant que Directeur) passés à l'école des Talleries à Trouy Nord, Bertrand BELIN nous quitte pour découvrir le fonctionnement d'une autre école sur la commune de Bourges.

Nous le remercions pour son investissement auprès des enfants et lui souhaitons bonne continuation.



EFFECTIFS DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Ecole maternelle « Graine d'Artistes » 51 élèves

Place Jean Moulin - Tél. 02.48.64.71.98
Direction : Mme Adeline ROUSSEAU

Ecole élémentaire 128 élèves

Place Jean Moulin - Tél. 02.48.64.71.13
Direction : Mme Christelle GAUVIN

École maternelle « L'Envol » 49 élèves

Place Pauline Kergomard - Tél. 02.48.20.50.17
Direction : Mme Magalie MARIDET

École élémentaire « Les Talleries » 101 élèves

Route de Châteauneuf - Tél. 02.48.20.03.90
Direction : Mme Isabelle CITADELLE



LE R.A.M. devient le R.P.E.



La loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) du 7 décembre 2020 et l'ordonnance publiée le 20 mai 2021 réforment les modes d'accueil pour les enfants, les parents et pour les professionnels.

Depuis mai 2021, le **Relais Assistantes Maternelles (RAM) est devenu le Relais Petite Enfance (RPE)**, un nom qui correspond mieux à la globalité de son action.

Depuis sa création, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est devenu un acteur central de la petite enfance. Ce service municipal gratuit est un véritable **lieu d'information, d'échange, d'accompagnement et de soutien pédagogique et administratif** destiné à un public varié (futurs parents, parents employeurs, candidats à l'agrément, assistantes maternelles, gardes à domicile et partenaires).

Pourquoi ce changement d'appellation ?

Le nom de RAM semble aujourd'hui trop restrictif car, en effet, cette structure s'adresse autant aux assistantes maternelles qu'aux gardes à domicile. Par conséquent, la Ville a décidé de modifier l'appellation Relais Assistantes Maternelles en **Relais Petite Enfance**, afin de permettre au public de s'orienter vers ce lieu dédié à la Petite Enfance et de découvrir ses différentes missions.

ATELIERS SENIORS

ATTENTION : en raison de la crise sanitaire, ce programme est susceptible d'être changé ou supprimé. Merci de noter que les activités qui se feront seront obligatoirement avec un masque et une distance barrière.

Ateliers jeux et tricot au Centre de Loisirs de 14h30 à 17h30 : les 4 et 18 octobre – les 8 et 22 novembre – le 6 décembre

Marche ou balade : le 25 octobre, chemin des Coudres rendez-vous à 14h30 début chemin des Coudres vers le hameau du Carré d'As (route de Châteauneuf)

Le 11 octobre : au cours d'une balade à travers la commune, nous vous proposons une découverte avec explications des lieux marquants. Ouvert à tous, rendez-vous à 14h30 place des écoles à Trouy bourg

Bistrot « tricot-thé ou café » ouvert à toutes, le mercredi 13 octobre au Feeliane de 14h30 à 17h.

A noter que 430 couvertures et 220 écharpes ont déjà été données au Secours Populaire.

Une dizaine de couturières trucidiennes ont fait des sacs en tissu recyclé, genre sac à pains, qui sont en vente à 2 € au Feeliane, à la bibliothèque et à l'épicerie ... vendus au profit du C.C.A.S.

Une quinzaine de sacs ont été offerts à la banque alimentaire ainsi qu'une dizaine pour les lots du marché de Noël fin novembre.

Nous espérons pouvoir reprogrammer de nouveaux ateliers à la rentrée, si les conditions sanitaires le permettent.



Renseignements au 02 48 64 78 78

Retrouver toutes nos activités à partir de Google ou Facebook en tapant « les seniors à Trouy ».

INVITATION

PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE BOURGES PLUS

EN PRÉSENCE DE MADAME LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE BOURGES, IRÈNE FELIX

LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 A 18H30
A L'ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

OUVERT A TOUS LES TRUCIDIENS



Mairie de Trouy place du 8 mai 1945 18570 Trouy, ☎ : 02 48 64 78 18,
@ : mairie@ville-trouy.fr, site : villedetrouy.fr



JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Dimanche 19 septembre 2021

10h à 12h et 14h à 17h

Visite du Château Rozé

Exposition de photos anciennes de Trouy

JEUX

A L'AIDE!

LES DETECTIVES EN HERBE



Réservés aux truciédiens
de 3 ans jusqu'à 11 ans
sous la responsabilité des parents

de 10h à 17h

Pour tout renseignement, contactez le 06.72.67.15.14

Respect des conditions sanitaires



LE CINÉ DE L'ÉTÉ

2021

PAPI SITTER

APPORTEZ VOTRE CHAISE

EN PLEIN AIR

PARC DU CHÂTEAU

SAMEDI 18 SEPTEMBRE projection à 20h30

Entrée gratuite

Entrée par voie d'accès du château et Parking au stade

Pour tout renseignement, contactez le 06.72.67.15.14

Respect des conditions sanitaires

I.P.N.S.

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

	LUNDI	MERCREDI
IEM		8h30 à 12h
Danse de salon		18h30 à 23h
Country	19h à 20h	

SALLE MULTISPORTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GPE	17h30 à 19h30 danse		14h à 17h30 danse		
Yoga		10h30 à 11h45			
Gym Equilibre		14h30 à 16h30			
Judo		17h à 19h			
Krav Maga		19h15 à 21h			
IEM			8h30 à 12h		
Primaire Nord				14h à 16h	
Aïkido			18h à 19h	18h30 à 20h	
Basket					17h à 18h45

BIBLIOTHEQUE

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
Bibliothèque	16h30 à 19h	15h à 18h	17h à 19h	10h à 12h
Atelier des couleurs Peinture		18h à 20h45		

CENTRE CULTUREL TROUY NORD

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Gym	18h30 à 19h30		9h à 10h	18h30 à 19h30	
Chorale			18h à 20h30		
Kick Boxing		19h à 21h		19h à 21h	
Danse de salon					19h à 20h45

GPE danse enfants : Anne THANG 06 60 20 59 93

Judo : Clément POISSON 06 59 17 75 96

Aïkido : Michel LEBOEUF 06 61 49 57 52

Gym Talleries + équilibre : Jocelyne FROT 02 48 50 34 51 – 06 78 20 43 87

Basket : Joël COUSIN 06 61 37 60 66

Kick boxing : Vincent DEBOSSCHERE 06 30 97 61 26

Danse de salon : Bruno LECOMTE 06 09 62 29 77

Atelier des couleurs : Marie-Christine CUISINIER 02 48 64 71 83

Chorale : Martine FAROUX 02 48 55 27 19

Country : Maxence GERBAULT 06 50 69 00 25

Krav Maga : Cédric BLANC 07 66 13 13 20

Yoga : Agnès BEI 06 12 92 33 22 et Luc GHIJS 06 30 54 85 51

合気道

AIKIDO

Avec Michel **LEBOEUF**
De l'EPA, Ecole Européenne d'AIKIDO et de l'ISTA
International School of Traditional AIKIDO



Technique que Défense
Détente et Maîtrise de soi
Philosophie de la non violence

COURS DE TROU

COURS ADULTES

(Sans limite d'âge)

JEUDI : 18h30 20 h 00

COURS ADOLESCENTS

(à partir de 13 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

COURS ENFANTS

(à partir de 8 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

**1 cours d'essai
gratuit !**

REPRISE DES COURS LE 08/09/21

Adresse du Dojo de TROU

Salle Multisport
Avenue du Cabaret
18570 TROU



* SE PRESENTER 15 A 20 MIN AVANT CHAQUE DEBUT DES COURS !

TEL : 06.61.49.57.52 ou 02.48.26.06.06
<http://aikido.trouy18@live.fr>

Trucydanse

(association loi 1901—TROUY)



Danse de Salon

Rock

Renseignements: 0611302836 ou 0609622977

TOUS LES MERCREDIS

ESPACE Jean-Marie TRUCHOT

(salle des fêtes)

TROUY

trucydanse@sfr.fr

Vous voulez apprendre à danser ? Vous perfectionner ?

Venez nous rejoindre à l'EJMT tous les mercredi soir (hors vacances scolaires) dès 19h00 ! Si vous désirez vous perfectionner ou prendre des cours particuliers, n'hésitez pas ! Notre professeur vous renseignera.
REPRISE DES COURS : Mi-septembre 2021

Atelier des Couleurs

TROUY BOURG

Tous les mercredis de 18h à 20h30



VEZ NOMBREUX DECOUVRIR
NOTRE ATELIER DE PEINTURE
ET POURQUOI PAS VOUS Y
INSCRIRE !

10 euros l'année (adhésion)

Reprise le 1^{er} septembre 2021

Atelier situé au-dessus de la
Bibliothèque de TROUY Bourg

Contacts : 06 27 70 70 44 / 06 88 30 69 06

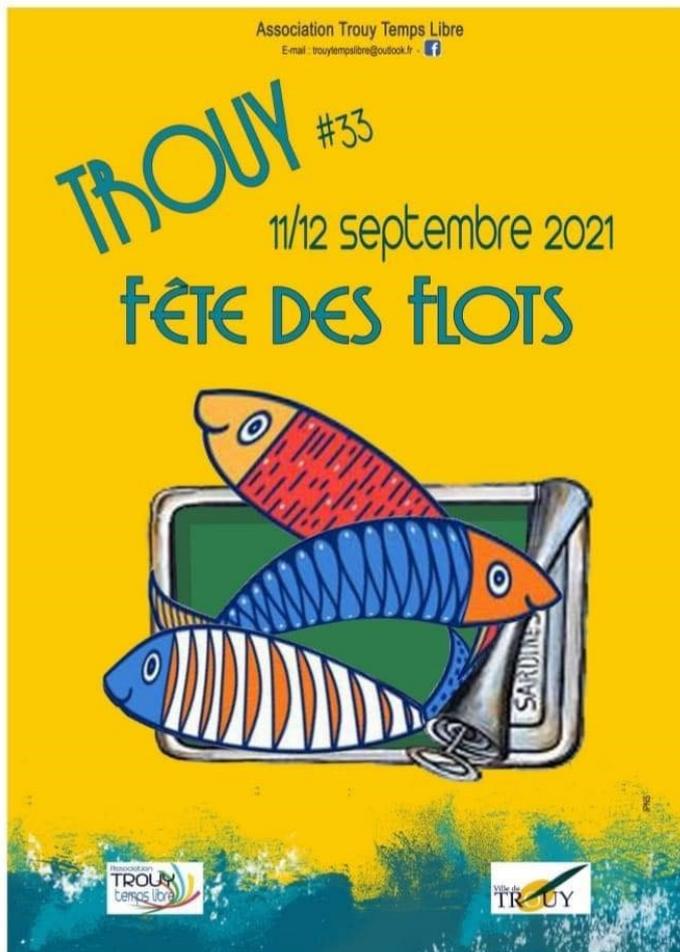
GYM DETENTE

GYM DETENTE au Centre Culturel des Talleries le
lundi 20 septembre à 18h30

GYM EQUILIBRE ET MEMOIRE à la Salle Multisports
de Trouy Bourg le mardi 21 septembre à 14H30

Inscriptions sur place et renseignements
au 06 78 20 43 87 ou au 06 77 19 76 10





DÉBALLAGE DE RENTRÉE

association des parents d'élèves

EXTERIEURS 3€/ml
ADHERENTS 1€/ml

19 SEPTEMBRE 2021

PARC DES PETITS LUTINS | 8H - 18H
TROUY-NORD

Réservation et paiement à l'avance. Emplacement minimum 5 mètres linéaires (par voiture entrante et 2m pour 1 remorque)
Tout véhicule entrant ne ressort plus. Accueil et installation à partir de 6h.

TNAPE | Infos et réservations
ecoletrouynord@gmail.com

**BOURSE AUX
VETEMENTS ENFANTS
AUTOMNE/HIVER
SAMEDI 9 OCTOBRE 2021
9H - 17 H
ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
TROUY BOURG**



Renseignements : gpetrouybourg@outlook.fr/06.37.10.03.35



HALLOWEEN

VENDREDI 15 OCTOBRE

DE 18H À 19H30
CENTRE CULTUREL
TROUY-NORD

GOÛTER OFFERT
AUX ADHÉRENTS
(sur réservation avant le 13/10)
non adhérents bienvenus: 2€/enfant
(sur réservation avant le 13/10)

concours de déguisements!!!

association des parents d'élèves

INFOS & RÉSERVATIONS
ecoletrouynord@gmail.com

Lors de cet évènement, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Samedi 30 octobre 2021
Espace J-M Truchot

«**NUIT d'AUTOMNE**»

Dîner dansant
animé par
C. DEMERSON

Organisé par

l'AAAEMD - Trouy Festivités

Renseignements auprès

d'Alain Lauverjat 06 62 13 97 59



BOURSE AUX JOUETS
SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021
9H - 16 H
ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
TROUY BOURG



Renseignements: gpetrouybourg@outlook.fr/06.37.10.03.35



Déballage aux Jouets
DIMANCHE 21 NOVEMBRE 2021
DE 8H À 18H

association des parents d'élèves

CENTRE CULTUREL TROUY-NORD

Pass Sanitaire obligatoire

Infos et réservations:
ecoletrouynord@gmail.com



20^e édition

Marché de Noël TROUY

27 nov. 2021 14h - 19h
28 nov. 10h - 18h

Magicien sculpteur de ballons
Tombola
Père Noël
Buffet - Buvette

Espace J-M Truchot

Venez nombreux

LA RUCHE DE TROUY





présente

Marché de Noël

Idées cadeaux Décorations
Gourmandises Artisans producteurs et
bien d'autres...

Pass Sanitaire Obligatoire

Dimanche 5 Décembre
10h00 - 18h00
Centre Culturel
Trouy-Nord

TNAPE Informations:
ecoletrouynord@gmail.com

Dimanche 19 décembre 2021
Espace J-M Truchot - Trouy

L'AAAEMD - Trouy Festivités vous propose un

Déjeuner dansant de NOËL

animé par



**Renseignements auprès de
Alain Laverjat au 06 62 13 97 59**

SOLO DANSE



Sur tous Styles :
Country, Rock, Moderne
(cha cha, west coast, waltz...)

TROUY

Espace Jean Marie Truchot – Avenue du Cabaret

LUNDI

19h – 20h
Débutant avec Maxence



Maxence 06.50.69.00.25
americancountrys@gmail.com
www.americancountrys.fr

Pour les autres niveaux de cours, consultez notre site internet



Le caté à Trouvy ...

Trouvy-Bourg est un des clochers de la Paroisse Saint Guillaume. Plusieurs groupes d'enfants et d'adolescents se réunissent régulièrement dans l'année. Voici quelques informations sur ce qui se vit à Trouvy. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Patricia DUSSOT au 06 10 43 33 59 ou par mail : patricia.kt@hotmail.fr



Pour les 3-7 ans : c'est l'éveil à la foi !

A chaque âge, un parcours pour découvrir la foi et donc pour les plus jeunes aussi. Les rencontres se déroulent avec des textes adaptés, des jeux, des activités manuelles. Les enfants se réunissent 5 fois dans l'année, le samedi matin de 10h30 à 11h30 à l'église de Trouvy. **La 1^{ère} rencontre est le samedi 2 octobre.**

Pour les enfants de 8 à 11 ans (CE2-CM1-CM2) : C'est le catéchisme !

A Trouvy, les enfants se réunissent un samedi matin par mois de 10h à 12h pour vivre ensemble des activités, faire de nouvelles découvertes, réfléchir et échanger sur les questions qu'ils se posent sur la foi.



La réunion de parents de la rentrée pour l'inscription ou pour tout renseignement : Lundi 13 septembre à 20h30 Salle Ancien Préfa (derrière la Bibliothèque « le Jardin des mots »)

Les années « collège » : c'est l'aumônerie !



Les jeunes vivent des rencontres une fois par mois, soit à Trouvy, soit avec le Doyenné de Bourges, en lien avec l'Aumônerie de l'Enseignement Public de Bourges. Les jeunes de 1^{ère} et 2^{ème} année suivent le même parcours. Diverses activités et temps d'échanges permettent aux jeunes de poursuivre leur chemin de foi et d'approfondir les questions qu'ils se posent sur la vie, le monde, la société, ... La profession de foi est célébrée à la fin de la 2^{ème} année (5^{ème} du collège). Les jeunes de 3^e et 4^e année se retrouvent pour partager sur des thèmes proposés en lien avec la préparation de la Confirmation qu'ils recevront à la fin de la 4^{ème} année (3^{ème} du collège).

Trouvy : Réunions de rentrée pour les parents
(inscriptions et renseignements)

Pour tout renseignement, contacter Patricia : patricia.kt@hotmail.fr
Pôle catéchèse de la Paroisse au Presbytère du Sacré-Cœur 10 Rue de l'Abbé Moreux
☎ 02 48 20 00 89 du mardi au vendredi de 14 h à 18 h

Catéchisme (enfants école primaire)
Lundi 13 septembre
20h30
Salle Préfa
(derrière la Bibliothèque Municipale)

Aumônerie (années collège)
Lundi 20 septembre
20h30
Salle Préfa
(derrière la Bibliothèque Municipale)

On peut aussi commencer à tout âge, il n'est jamais trop tard !

La question du baptême :

Il n'est pas nécessaire d'être baptisé pour s'inscrire au caté ou à l'aumônerie. Si votre enfant n'est pas baptisé, il peut, avec votre accord et votre soutien, cheminer pour préparer son baptême. Il suivra une préparation adaptée à son âge et en lien avec son groupe et la communauté. Il avancera d'étape en étape vers le baptême, à son rythme.

**La réunion de parents de la rentrée pour l'inscription ou pour tout renseignement :
Lundi 20 septembre à 20h30 Salle Ancien Préfa** (derrière la Bibliothèque « le Jardin des mots »)

SOUS RESERVE DE NOUVELLES MESURES GOUVERNEMENTALES

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

SEPTEMBRE

5 Thé dansant, Espoir Trucydien
11 et 12 Fête des flots, Trouy Temps Libre

OCTOBRE

3 Thé dansant, Comité des fêtes
9 Bourse aux vêtements enfants, GPE
16 Théâtre, UNC AFN
23 Soirée dansante, EST
30 Dîner dansant, AAAEMD
31 Rifles, Trouy Temps Libre



NOVEMBRE

6 Bourse aux jouets, GPE
7 Thé dansant, Espoir Trucydien
13 Concert, Compagnons de chœur
19 Soirée Beaujolais, Municipalité
21 Thé dansant, Entente des marcheurs
26 Remise des arbres de bienvenue aux nouveaux arrivants, récompenses au concours des maisons fleuries et concours des jardins potagers
27 et 28 Marché de Noël, La Ruche

DÉCEMBRE

5 Thé dansant, Trucydanse
11 Bal, EST Pétanque
12 Repas des Aînés, Municipalité
19 Déjeuner dansant, AAAEMD
31 Saint-Sylvestre, TTL

CHÂTEAU ROZE

18 septembre cinéma en plein air **"PAPI SITTER"**, Municipalité
19 septembre Journée du Patrimoine, Municipalité

MONUMENT AUX MORTS



Samedi 25 septembre, 11h30, Commémoration, journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

Samedi 16 octobre, 11h30, Commémoration, hommage au soldat inconnu de la guerre d'AFN

Jeudi 11 novembre, 11h30, Commémoration, Armistice, commémoration annuelle de la victoire et de la paix et d'hommage à tous les morts pour la France

Samedi 5 décembre, 11h30, Commémoration, Hommage aux morts pour la France en Algérie, Tunisie, Maroc

CENTRE CULTUREL

15 octobre Halloween, TNAPE
21 novembre Déballage aux jouets, TNAPE
5 décembre, Marché de Noël TNAPE

PARC DES PETITS LUTINS

19 septembre Déballage de rentrée, TNAPE

Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945

Tél. : 02.48.64.78.18
Fax : 02.48.64.74.96
Mail : mairie@ville-trouy.fr
Site : villedetrouy.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/villedetrouy/>

Horaires d'ouverture

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h
Vendredi 9h à 17h

Mairie annexe
Route de Châteauneuf

Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h à 16h

Relais Petite Enfance
"POMME D'API"
1 allée des Anémones

Tel 02.48.64.78.78
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h
Vendredi 8h à 12h

Accueil Ateliers d'Eveil

Lundi 9h à 11h
Vendredi 9h à 11h

Centre de Loisirs "RIBAMBELLE"
1 allée des Anémones

Tél : 02.48.64.73.58
Mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Cabinet médical
16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65
Infirmières : 02.48.64.74.63
Podologue : 02.48.64.71.53

Horaires du secrétariat

Lundi au vendredi 9h à 11h et 14h à 17h

C.C.A.S.
1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h

Pharmacie
11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Horaires d'ouverture

Lundi de 14h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30
Samedi 9h à 12h

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"
3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture

Lundi 16h30 à 19h
Mercredi 15h à 18h
Vendredi 17h à 19h
Samedi 10h à 12h

SOIRÉE BEAUJOLAIS

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE (certificat de vaccination, certificat test négatif de moins de 72 h, certificat de rétablissement du Covid d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.)

La Municipalité de Trouy

en partenariat avec la Boulangerie Jacob, la Charcuterie traiteur Papin, l'Épicerie Panier Sympa et l'association des ASSMAT

vous invitent

le vendredi 19 novembre 2021 à 19h
à l'Espace Jean-Marie Truchot à Trouy Bourg

animée par l'association "L'as Des Astres" Agnès DJ

Entrée gratuite

Restauration sur place et sur inscription selon les places disponibles

(coupon-réponse au dos)

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Noël approche à grands pas !

Voici venu le moment de sortir guirlandes électriques, sujets de Noël et autres illuminations pour décorer votre maison.

La Municipalité de Trouy met à l'honneur tous ceux qui offrent une part de rêve aux passants en organisant le concours de la plus belle maison illuminée de Noël.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site villedetrouy.fr, rubrique manifestations.

Inscription à retourner en Mairie au plus tard le 15 décembre

La remise des prix aura lieu le jeudi 30 décembre 2021

(coupon réponse au dos)

JEU CONCOURS

Ville de
TROUY

«Connaissez – vous votre commune ?»

La défense extérieure contre l'incendie est l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

A votre avis, la commune de Trouy possède combien de bornes incendies sur son territoire ?

- 51
- 61
- 71

La commune possède de nombreux points d'éclairage public. A votre avis, ce nombre s'élève à :

- 816
- 927
- 1034

La commune de Trouy doit gérer l'entretien de l'ensemble de la voirie communale qui appartient au domaine public. Au 1^{er} juillet 2021, le linéaire de voirie de la commune de Trouy appartenant au domaine public s'élève à :

- 29 280 m
- 31 580 m
- 33 780 m

Question subsidiaire pour départager les bonnes réponses :

Combien de masques adultes et enfants ont été réalisés en 2020 par les couturières de Trouy et remis à la commune pour distribution ?

Un tirage au sort sera effectué en cas d'ex-aequo

Le gagnant remportera un coffret cadeau d'une valeur de 100 € !!!

SOIRÉE BEAUJOLAIS

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE (certificat de vaccination, certificat test négatif de moins de 72 h, certificat de rétablissement du Covid d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois)

Inscription, **suivant les places disponibles**, à retourner en Mairie **avant le 29 octobre 2021**

Nom.....

Adresse.....

Tél (en cas d'annulation)

Nombre de personnes

(Si vous vous inscrivez avec un groupe, merci de ne pas vous inscrire individuellement)

Assiette de cochonnaille : (terrines de campagne, boudin noir, saucissonnade, galantine de volaille) **3,50 € x.....**

OU

Plateau gourmand : (taboulé, salade de pomme de terre, terrine de campagne, boudin noir, saucissonnade, galantine de volaille) **5,00 € x.....**

Crottin : **1,00 € x.....**

Gland : **1,90 € x.....**

Petit pain 0,40 € x.....

Le prix de la bouteille de Beaujolais sera indiqué sur place

Paiement sur place

Mairie de Trouy, Place du 8 mai 1945, 18570 Trouy - Tél : 02.48.64.78.18 - Fax : 02.48.64.74.96 - Site : villedetrouy.fr

CONCOURS MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Inscription 2021

à retourner en Mairie au plus tard le 15 décembre

Nom, Prénom.....

Précisez âge **si enfant**.....

Adresse.....

Tél

Décor de jour

ou

Décor de nuit

Rayer la mention inutile
Il ne sera pris en compte qu'un seul choix

JEU CONCOURS



«Connaissez – vous votre commune ?»

RÉPONSE AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2021

En mairie, service manifestation, par mail à anne.thang@ville-trouy.fr

NOM Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :